

Ce Comité d'Entreprise s'est tenu sur la journée avec un temps fort le matin : la présentation du RSA. Dès l'ouverture de la séance, a été examiné le bilan 2008 du CE.

La présentation de ce bilan n'a pas été accompagnée du rapport d'activités et du budget prévisionnel. Le déficit de près de 46 000 euros semble nécessiter l'augmentation de la dotation afin de pouvoir assurer le financement de l'ensemble des activités.

En réponse à une demande récurrente, la Commission de Contrôle du CE (composée d'un représentant de chaque OS), va enfin se réunir. Dans l'attente du rapport de cette Commission et du rapport d'activités, nous nous sommes abstenus lors du vote.

## **COMPTE RENDU DU C.E DU 25-03-09 et points sur le CA du 09-04-09**

### **1-Généralisation du RSA**

D'entrée nous avons pu noter un changement de « posture » dans la présentation par la Direction de ce dispositif généralisé au 1<sup>er</sup> juin contrastant fortement avec l'assurance affichée lors du précédent CE.

Il est vrai que depuis, le mécontentement du personnel cadres et employés exprimé à travers le conflit du 16 au 20 mars a sans doute conduit la Direction à plus de prudence dans l'affichage de son discours.

La Direction a donc présenté les différentes phases avec notamment le lancement au 01-04-09 de la campagne nationale de communication. Après avoir évoqué quelques généralités, la Direction a évalué le nombre potentiel des nouveaux bénéficiaires non connus de la CAF à près de 26 000.

Bien évidemment nous ne partageons pas ce chiffrage a minima émanant d'un calcul élaboré par la CNAF et une grande incertitude demeure (certains partenaires parlant de près de 30 000 nouveaux allocataires).

Ceci conduit la Direction à faire preuve de prudence quant à l'impact sur les lieux d'accueil (on ne maîtrise pas les flux dit-elle).

Quatre étapes sont prévues dans cette montée en charge :

- la mise à disposition du public d'un test d'éligibilité
- une phase d'anticipation de fin mars au 31 mai
- une phase dite de bascule du 15 juin (Cristal)
- une phase d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2009

Notre OS est de nouveau intervenue sur le fond du dossier, rappelant que le RSA, contrairement à l'affichage, n'est pas un dispositif qui va réduire la pauvreté, mais bien au contraire qui officialise la précarité. Il s'agira donc pour nous de veiller aux conditions de sa mise en œuvre pour les personnels administratifs et sociaux dans le respect des métiers et pour les usagers dans le respect de la vie privée. A ce propos d'ailleurs, nous avons évoqué le positionnement de nos administrateurs siégeant à la CNAF qui ont exprimé de vives inquiétudes liées à la mise en place de l'outil informatique CRISTAL qui va faciliter le croisement de données et permettre ainsi le fichage des allocataires. Ces inquiétudes sont également relayées par la Ligue des Droits de l'Homme.

Nous serons particulièrement attentifs sur ces questions d'ordre éthique.

Sur le volet partenarial, une première réunion avec le CG a eu lieu le 16 février. Un comité de pilotage a été créé afin de travailler sur une nouvelle convention RSA portant sur la gestion, l'orientation, la réglementation, l'accompagnement social des familles monoparentales, la communication. De plus seront évoquées la gestion du contentieux, les évolutions de la politique de contrôle, la gestion des flux et leur prise en compte dans nos moyens.

Pour la Direction, il s'agit surtout d'assurer les fondamentaux (paiement de la prestation). Elle reste vigilante avec le CG : mise en place d'une réflexion progressive dans le cadre de la convention en spécifiant une clause de revoiture étant donné la méconnaissance du dossier, notamment relative aux nouveaux allocataires.

Sur l'accompagnement social, la Direction précise que le CG et la CAF ont une perception identique sur les publics, notamment les plus éloignés de l'emploi. Quelle que soit l'ambition de la loi, une réflexion est engagée sur son application tenant compte notamment des freins aux modes de garde.

Enfin, sur le plan logistique, une visite de tous les sites d'accueil sera effectuée et la question sera examinée lors du CHSCT du 27 avril 2009.

Quant aux moyens humains, 30 emplois sont d'ores et déjà dégagés, mais ils sont à notre sens tout à fait insuffisants au regard de la charge que va constituer ce nouveau dispositif.

## **2-Présentation de la structuration de la SDS (Sous Direction du Service aux Partenaires)**

Cette réorganisation fait apparaître un mode d'intervention par thématique et non de façon globale. Au niveau du Secteur d'Ingénierie Sociale, (ex SITS) les missions sont découpées en 4 pôles, ne permettant pas une lisibilité transversale. (Pôle Prévention et Soutien à la Fonction Parentale, Pôle Solidarité et Citoyenneté, Pôle Habitat et Vie Sociale, Pôle Evaluation et Pratiques Professionnelles en Travail Social).

Nous avons donc précisé l'importance d'aborder de façon plus précise le contenu des missions, acte préalable à la mise en place de toute organisation.

## **3-Management des équipes**

Le syndicat a constaté des rotations importantes à l'accueil. Or des niveaux 4 des groupes centralisés font de l'assistance technique : l'UGICT demande, dans le but de réduire ces rotations, de permettre aux niveaux 4 TCPF des districts de faire l'assistance technique et de les remplacer à l'accueil par des niveaux 4 des groupes centralisés.

*Réponse de la Direction :*

En effet, il s'agissait d'une situation particulière, mais la Direction est favorable à notre demande.

## **4-Protection de l'enfance**

L'UGICT souhaite que la Direction fasse un point de la rencontre avec le CG : la Direction évoque que le dossier n'a pas encore abouti.

Dernière minute : le personnel du CG des services ASE (Aide Sociale à l'Enfance) sera en grève le vendredi 10 avril lors de la tenue des premières assises départementales de la protection de l'enfance afin de réclamer des moyens supplémentaires pour exercer cette mission.

## **Conseil d'Administration du 9 avril 2009**

1/Lors de ce CA a été largement abordée la situation de la CAF qui a conduit au mouvement de grève reconductible. Le protocole d'accord signé par l'intersyndicale a été présenté et une motion à l'attention de la tutelle a été adoptée lors de cette séance. Cette motion a permis d'acter le relevé de décisions concernant le volume des emplois afin d'inscrire l'embauche de 200 cadres et employés sur la période 2009-2012, soit 50 recrutements en moyenne par an en remplacement des 150 départs prévisionnels à la retraite sur les 4 ans à venir ainsi que l'embauche de 50 personnes supplémentaires. La CGT et l'UGICT ont lu une déclaration que vous trouverez en annexe.

2/Concernant la création du groupe d'appui de 7 TS, la Direction s'est engagée devant le CA à ce que cette mesure soit financée dans le cadre de l'examen du budget d'Action Sociale lors du CA de juin 2009.



Marseille, le 10 avril 2009

**DECLARATION DE LA CGT ET DE L'UGICT  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 9 avril 2009**

Charges supplémentaires, complexité de la législation, pénibilité accrue, dégradation des conditions de travail et d'accueil et du service rendu aux allocataires, voilà les conséquences de l'application des Conventions d'Objectifs et de Gestion.

A la CAF 13, depuis des mois, les mauvaises conditions de travail des agents et cadres s'aggravent.

Depuis des mois les conditions d'accueil des allocataires se dégradent et sont indignes.

Bref nous avons assisté au passage d'un contexte qui s'est progressivement tendu à un contexte devenu explosif. Cette dynamique négative montre qu'il s'agit bien d'un problème structurel et non conjoncturel.

Ce n'est pas faute d'avoir interpellé depuis des mois en tant qu'organisations syndicales une Direction auprès de laquelle ces alertes n'ont trouvé que peu d'écho.

C'est la raison pour laquelle les personnels de l'organisme, excédés par cette situation et déterminés dans leur volonté de voir leur situation s'améliorer, ont décidé un mouvement de grève reconductible de 24h à compter du 16 mars 2009. Ce fut le seul moyen de nous faire entendre.

Après une semaine de grève les personnels ont obtenu :

- l'embauche immédiate de 30 nouveaux agents et le remplacement poste pour poste de tous les départs à la retraite dans les 4 ans qui viennent, soit 150 embauches alors que la COG ne prévoyait au mieux qu'un remplacement pour deux départs
- les personnels en CDD actuellement en poste pourront être intégrés dans l'organisme après le passage d'un examen sans condition de diplôme
- la demande par le CA de 50 embauches supplémentaires
- la reconnaissance des métiers par l'attribution de 40 niv 4 par an pendant 4 ans de sorte à arriver à 60% de niv 4 dans deux ans et 80% dans 4 ans
- prise en compte de la pénibilité à l'accueil en doublant la prime d'accueil perçue en 2008 pour tout TC ayant effectué au moins 70 jours d'accueil dans l'année. Cette mesure est reconduite pour 2009.
- majoration de la prime d'accueil
- attribution de points de compétence à hauteur de 30% de l'effectif pour les travailleurs sociaux
- création d'un volant opérationnel de 5 à 7 TS en CDI pour pallier les absences sur les territoires
- positionnement de la Direction dans le cadre du RSA afin de prendre en compte la spécificité du travail social des CAF relative à la problématique des parents isolés, éloignés de l'emploi, en lien avec le Conseil Général
- 15 mesures par an sur deux ans pour les cadres de proximité (passage de 5A à 5B)
- 30 mesures de points de compétence pour les cadres de niv 6 et 7.

Pour ne pas avoir eu une vision prévisionnelle de la situation, le contexte risque de demeurer très difficile et en grandes tensions malgré les revendications obtenus car bien évidemment, la formation des nouveaux personnels va demander du temps qui de fait a été « perdu » par défaut d'anticipation lié à une rigidité dans l'application des COG.

L'arrivée du RSA dans les conditions que l'on sait d'ores et déjà très difficiles risque de relancer le mécontentement des personnels, d'où la nécessité que la motion du CA vers la tutelle permette l'application de toutes les décisions relevées dans le protocole d'accord du 24 mars 2009, car c'est à ce niveau que la responsabilité du CA est engagée.

